

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Onzième anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque. — IV Montréal et la Propagande. — V Les échos d'un cinquantenaire. — VI Evangile du IX^e dimanche après la Pentecôte. — VII Pie IX et l'assassin.

AU PRONE

Le dimanche, 9 aout

On annonce :

Le 5^e anniversaire du couronnement du pape ;

La fête de saint LAURENT ;

Le jeûne (le 14), la fête (le 15) et la solennité de l'ASSOMPTION (le 16) ;

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, la fête de saint HYACINTHE (le jeûne et la solennité de l'Assomption sont retardés d'une semaine).

NOTE. — *C'est le 14 que commence la neuvaine au S. Cœur de Marie.*

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 9 aout

Messe de saint Alphonse de Ligori. *double* ; mém. du 9^e dim. après la Pent., de saint Romain et or. pour le pape (à cause du 5^e anniversaire de son couronnement) ; préf. de la Trinité ; Ev. du dim. à la fin. — I vêpres de saint LAURENT. *double de 2^e cl.* avec Oct. ; seule mém. de saint Alphonse.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 16 aout

Comme la solennité de l'Assomption est privilégiée à l'instar de la fête elle-même (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1 ; du missel, titre VI), on ne

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.

peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, no 3754). C'est pourquoi on transfère au dimanche suivant, la solennité de saint Joachim, ou autre titulaire tombant en ce jour, tandis que l'on anticipe, au dimanche précédent, ceux qui ont eu l'office ces jours derniers, comme saint Laurent et sainte Philomène. (Décret pour Québec, du 23 mai 1873, n. 3299). C'est par un indult tout spécial et sans précédent que la solennité de l'Assomption est remise dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Solennité du titulaire de l'ASSOMPTION

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — L'Assomption.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Maniwaki.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Notre-Dame de Stanbridge.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Notre-Dame-des-Bois (Chesham).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Barry's Bay (Poland).

J. S.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	10	AOUT	— Notre-Dame-de-Piété.
MERCREDI	12	"	— Eglise des Franciscains.
VENDREDI,	14	"	— Tétreaultville.
DIMANCHE,	16	"	— Pointe-aux-Trembles.

ONZIEME ANNIVERSAIRE

DU

SACRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

LE samedi, 8 août prochain, tombe le onzième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque. Selon la coutume il y aura, le matin à 9.30 heures, messe pontificale à la cathédrale. Les prêtres, les membres des communautés religieuses et les fidèles sont instamment priés d'y assister. Le dîner pour le clergé se prendra à l'archevêché après l'office.

Communication officielle.

MONTREAL ET LA PROPAGANDE

 A constitution *Sapienti causilio* du 29 juin 1908, nos lecteurs le savent déjà, qui apporte au gouvernement général de l'église des modifications que le pape a jugées utiles aux progrès des temps, produit entre autres effets celui de nous soustraire à la juridiction de la Sacré Congrégation de la Propagande. Depuis trois siècles, en effet, c'est-à-dire depuis les premiers jours de notre colonie, le Canada, comme toute l'Amérique du Nord d'ailleurs, était soumis, pour la direction et le règlement de toutes ses affaires ecclésiastiques, à cette puissante et si puissante congrégation dite de la « propagande » de la sainte foi catholique. Pie X, dans sa sagesse, a décidé que notre église canadienne était désormais suffisamment organisée pour relever à l'avenir des diverses congrégations ordinaires, et, à l'exception des territoires confiés à la sollicitude des Vicaires Apostoliques ou des Préfets Apostoliques, il place tous nos diocèses en dehors de la juridiction de la Propagande. La constitution du 29 juin viendra en force le 8 novembre prochain.

Montréal cessera donc, à cette date, comme tous les autres diocèses du Canada et des Etats-Unis, d'entretenir avec la Propagande les relations accoutumées. Cette séparation, qui est sans aucun doute voulue par Notre Très Saint-Père pour notre plus grand bien, ne laisse pas d'avoir sa tristesse.

Nos lecteurs aimeraient, nous en sommes certain, à prendre connaissance de la lettre que Mgr l'archevêque a cru devoir adresser, en ces circonstances, à Son Eminence le cardinal Gotti, préfet de la S. Congrégation de la Propagande.

Archevêché de Montréal, le 22 juillet 1908.

A Son Eminence le cardinal Gotti,
Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, Rome.

Eminentissime Seigneur,

Le télégraphe nous a appris les changements importants que le Saint-Père vient de faire dans l'organisation des Congrégations Romaines. Il en résultera sans doute un très grand bien pour notre sainte religion et nous ne pouvons qu'en admirer davantage le glorieux pontife qui imprime au gouvernement de l'Eglise une impulsion si sûre et si vigoureuse.

Mais parmi les changements annoncés il en est un qui nous touche bien spécialement et qui est loin de nous laisser indifférents. Ce n'est pas, en effet, sans serrement de cœur que nous devons nous séparer de la Propagande, quand elle a tant fait pour nous depuis de longs siècles. Dès l'origine de notre pays elle n'a cessé de veiller sur nous avec un dévouement tout maternel et en toutes circonstances elle a été le canal par lequel l'Eglise a fait parvenir jusqu'à nous ses bienfaits les plus précieux.

Les préfets de la Propagande nous ont successivement témoigné l'intérêt le plus grand et le plus fructueux. Et vous-même, Eminentissime Seigneur, vous avez voulu marcher sur les traces de vos illustres prédécesseurs en nous prodiguant les trésors de vos lumières et de votre zèle apostolique. Pour ma part je n'oublierai jamais l'accueil si bienveillant dont j'ai été l'objet chaque fois que j'ai eu l'honneur d'être admis auprès de Votre Eminence et l'attention si soutenue que vous avez donnée aux questions qui vous étaient soumises dans l'intérêt de mon diocèse. Ce n'est pas non plus sans regret que nous dirons adieu au personnel de la Propagande auprès duquel nous avons toujours trouvé la plus cordiale sympathie et l'assistance la plus efficace.

Au nom du clergé, des communautés religieuses et des fidèles de mon diocèse, je vous prie d'agréer, Eminentissime Seigneur, le témoignage ému de notre reconnaissance pour tant de faveurs dont nous avons été l'objet de la part de la Propagande.

Veillez me permettre de vous réitérer à vous-même, Eminentissime Seigneur, l'hommage particulier de ma très vive gratitude et l'expression de la profonde vénération avec laquelle je demeure,

de Votre Éminence,

le très humble et très dévoué serviteur,

PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

LES ECHOS D'UN CINQUANTAIRE

L s'agit d'un cinquantenaire de mariage, d'une « noce d'or » — comme on dit plus gentiment, et d'une noce d'or dans un ménage français de Paris. Une circonstance heureuse a mis sous nos yeux le texte même de l'allocution, admirable de ton et de goût, que prononçait — c'était en avril dernier — l'heureux jubilaire à l'adresse de ses enfants et petits-enfants. Il y a là des sentiments si vrais et si dignes, et leur expression prend un tour si délicat que c'est une jouissance de les lire, et une jouissance en outre qui ne laisse pas d'être édifiante absolument. C'est à ce dernier titre que nous voulons communiquer à nos lecteurs quelques échos de cette allocution.

« Il était une fois », racontait donc l'aimable vieillard — « il y a si longtemps que parmi ceux qui ont été les témoins de l'aventure, les uns, ceux qui jouissaient alors de ce que l'on appelle un certain âge, sont tous partis pour aller chercher leur éternel repos ; d'autres..... ».

Et l'orateur parle de ceux de l'âge mûr, devenus vieillards, des jeunes devenus hommes faits, puis il continue : « Eh bien, il y eut une fois un jeune homme et une jeune fille qui ne se connaissaient pas ; des amis communs les réunirent, et ils se mirent à causer longuement de toutes les choses du ciel et de la terre : de la vie, de ses joies, de ses peines, de ses soucis, de son emploi, de son but, et ils reconnurent, avec une grande satisfaction, qu'ils avaient l'un et l'autre un désir dominant, celui de fonder une famille chrétienne, de créer une unité de plus dans la communauté catholique..... ».

Puis le bon vieillard parle du mariage d'il y a cinquante ans, de la vie pleine des bénédictions du ciel que sa femme et lui ont menée sous les regards de Dieu ; il rappelle les temps

« où, dit-il, vous nous fîtes, mes enfants, l'honneur de naître et le plaisir de grandir » ; il redit le chagrin éprouvé au départ de quelques-uns pour la patrie du ciel ; il se demande enfin, si, pour aider la Providence, quelque modeste pratique n'a pas ainsi attiré sur « leur union » la bienfaisance divine, et cette « pratique » il l'a décrit ainsi :

« Mes chers enfants, au moment même où vous arriviez en ce monde, immédiatement, avant même de vous offrir au baiser que votre mère désirait ardemment vous donner, le premier entre tous ceux qu'elle vous réservait pour l'avenir, et comme le gage anticipé de son ineffable tendresse, avant tout, sur le meuble où elle disait ses prières quotidiennes, et en présence de l'image du Christ auquel elle les adressait, nous vous présentions au Dieu tout-puissant, nous vous posions dès cet instant dans le sein de ses miséricordes ; nous voulions qu'avant d'être accueillis parmi les enfants des hommes, vous soyez déjà inscrits là-haut parmi les enfants de Dieu. A cette pratique nous n'avons manqué pour aucun de vous. Nous savons bien que s'il était ici un beau penseur, épris de la raison soi-disant raisonnable, ce geste accompli par nous pour un nouveau-né inconscient lui paraîtrait l'acte d'une crédulité naïve et enfantine ; pour un intellectuel de haute marque, ce ne serait qu'une plate superstition ; mais moi je vous dis que notre acte était bon, qu'il a été accompli et récompensé, nous y avons foi, et comme vous le constatez à chacune des pages de l'Évangile, Notre-Seigneur a répondu *qu'il vous soit fait comme vous avez cru.* »

Avec quelle touche délicate et quel art des nuances tout cela est dit ! On sent qu'une belle âme vit et parle, chez cet homme qui harangue ainsi sa famille. Aussi n'est-on pas surpris que sur ses six enfants encore vivants deux soient prêtres, et que parmi les autres « pas une déchéance » n'ait jamais assombri l'horizon de l'heureux couple.

Et nous pourrions ainsi tout citer, de cette charmante allocation. Elle se tient et se soutient dans ce ton et dans cette note. Mais il convient de savoir nous borner. Une dernière citation, seulement, d'un passage qui a dû, au sein de cette famille si chrétienne, dans l'intimité rayonnante de ce beau jour des noces d'or, faire couler bien des larmes. Nous la dédions aux mères de nos prêtres canadiens, dans le bon cœur de qui, si souvent, se trouve la raison cachée de la vocation des fils :

« Ecoutez-moi bien, mes chers enfants, que ma parole pénètre au fond de vous, s'y grave, y demeure toujours ! En toute vérité, je vous le déclare, le Ciel vous a accordé une mère parfaite entre toutes, le meilleur des anges gardiens. Témoin, depuis cinquante ans, de toutes les minutes de sa vie, je vous assure qu'il n'en fut pas une qui ne fût à vous, pas une qui n'eût pour objet le soin de votre santé, le souci des intérêts de vos âmes. Ses peines, elle ne les comptait pas ; ses souffrances, quand elle en eut, elle les cachait, s'en réjouissait même en me disant : « *Quel bonheur que cette épreuve me frappe et non pas eux, et que j'aie, ainsi, en l'endurant patiemment, le moyen d'attirer sur eux de nouvelles bénédictions* ». Aussi je veux vous le redire, vous le répéter jusqu'à mon dernier souffle : vénérons-la comme elle le mérite, et surtout continuons à l'aimer comme elle le désire, car là est sa joie, là sa récompense ; que cet amour filial elle le voie, qu'elle le sente, que quelques rayons de votre tendresse pénètrent de votre cœur jusque dans le sien ; et si vous saviez combien le moindre témoignage la touche, la ravit ; que ne l'entendiez-vous, ce matin même, quand en sortant de l'église, au milieu de vous, elle me disait : « Voyez comme nos enfants sont bons pour nous, comme ils nous aiment, comme ils nous le disent et nous le prouvent, quelle joie ils nous donnent », et elle était heureuse » !

VARIETES

Il y a " Hou ! Hou ! " et " Hou ! Hou ! "



A magistrature française, et en particulier la Cour de cassation, aura été la dernière joie de ma vie. Je prends au texte de ses jugements successifs un plaisir de logicien et de philologue. J'y apprends ma logique, dont personne, jusqu'à présent, ne m'avait donné aucune idée, et une interprétation du sens des mots qui m'était absolument inconnue. Oh ! grâce à la magistrature française, comme j'apprends, comme j'apprends jusqu'au dernier jour, ce qui, précisément était mon rêve !

Tout dernièrement, un citoyen ayant crié : " A bas la calotte ! Hou ! Hou ! ", ce qui est, comme on sait, le cri national, la Cour de cassation, devant laquelle l'affaire avait fini par arriver, déclara péremptoirement qu'il n'y avait pas délit, le cri : " A bas la calotte ! Hou ! Hou ! ", n'ayant pas le caractère *d'injure personnelle* exigé par la loi pour motiver une action pénale.

Très bien ! Notez que je dis " très bien ". Je suis parfaitement de cet avis en droit et en bon sens. Si l'on criait devant moi : " A bas l'Université ! ", je ne me considérerais pas comme insulté. Il n'y a pas d'injure personnelle. Donc, je dis jusqu'à présent : " très bien ".

Or, quelque temps après, un citoyen d'Orléans, M. O'Makonny, très probablement encouragé par le précédent arrêt de la Cour de cassation, se permet au lendemain des fêtes de Jeanne d'Arc, de crier devant la Loge des francs-maçons : " Acacia ! Hou ! Hou ! "

Notez qu'il ne crie même pas : " A bas l'Acacia ! Hou ! Hou ! "

Procès-verbal ; procès devant le tribunal. L'affaire arrive, de degré en degré, devant la Cour de cassation. Et la Cour de cassation fidèle à elle-même comme Don

Juan à Elvire, condamne mon ennemi de l'Acacia, en déclarant que peu importe que les termes n'aient pas littéralement un sens injurieux et qu'il suffit qu'ils aient un caractère *offensant*.

Ainsi il n'est pas offensant, pour personne au monde, de crier : " A bas la calotte ! " mais il est offensant au premier chef de dire : " Acacia ! " Il est permis de conspuer le clergé ; mais il est interdit de donner aux francs-maçons des noms d'arbre. Que serait-ce si on leur donnait " des noms d'oiseaux ", comme dit M. Clémenceau, ou des noms de poissons, selon que l'on considère la sirène comme un poisson ou une volaille ? Que serait-ce ?

Et voilà ; je creuse ma faible tête pour tâcher de comprendre la différence, au point de vue injurieux, qu'il y a entre : " Hou ! l'Acacia ! " et " Hou ! la calotte ! ". Si j'en voyais une, ce serait plutôt pour conclure qu'il y a plus d'injure personnelle dans " Hou ! la calotte ! " que dans " Hou ! l'Acacia ! ". Car enfin, la calotte fait presque partie de ma personne. Elle est sur ma tête. Elle me touche de très près. Elle contribue à ma physionomie. Elle est bien personnelle, et personnelle est bien un peu l'offense qu'on lui fait.

Tandis que mon acacia peut être déraciné sans que j'en sois ébranlé moi-même. Mon acacia n'est qu'un de mes amis. On m'est désagréable en insultant un de mes amis, mais on ne m'insulte pas personnellement. Il me semble ainsi.

Il ne semble pas ainsi à la Cour de cassation. Pour la Cour de cassation, la calotte est injuriable et l'acacia est sacré. Pour la Cour de cassation il y a " Hou ! Hou ! ", et " Hou ! Hou ! " — " Hou ! Hou ! " est injure personnelle ou ne l'est pas, *selon l'objet*. " Hou ! Hou ! " est permis s'adressant au clergé catholique ; il est condamnable et condamné s'adressant aux francs-maçons.

Il faut savoir faire ces distinctions. Elles sont subtiles.

Je vais m'expliquer. Bien placer le " Hou ! Hou ! " voilà toute l'affaire.

Dialogue : " Hou ! Hou ! " est-il une injure ?

— Ça dépend des...

— Des cas ?

— Non, des personnes.

— Des personnes qui le profèrent ?

— Non, des personnes à qui il s'adresse.

— Hum ! Il y a donc une aristocratie ?

— Il y en a toujours une... naïf.

EMILE FAGUET.

EVANGILE DU IX^e DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Notions préliminaires

Résumé de l'évangile. — Jésus prédit la ruine de Jérusalem et chasse les vendeurs du temple (1).

Récits parallèles. — Saint Luc raconte seul la prédiction, mais les trois synoptiques (S. Mathieu, dont le récit se lit le dimanche des Rameaux, S. Marc et S. Luc) nous donnent le récit des vendeurs chassés du temple.

Contexte harmonisé. — Jésus était parti de Jéricho le vendredi (Ev. du dim. de la Quinquagésime, au No du 22 fév.), avait pris le repas du samedi soir en compagnie de Lazare dernièrement ressuscité. Le dimanche matin parti de Béthanie, le Maître arrive à Jérusalem vers le midi ou peut-être plus tard et y fait une entrée triomphante. Le lundi, il y revient, mau-

(1) Jésus chassa deux fois les vendeurs d'animaux et changeurs d'argent installés dans la cour du temple réservée aux païens. C'était à la première Pâque au début de son ministère public (évangile du lendemain du IV^e dim. du Carême) et quelques jours avant la quatrième et dernière Pâque. Il commença donc et termina son ministère par cet acte éclatant de zèle pour la gloire de Dieu son Père.

dit, avant d'y arriver, le figuier qui ne porte pas de fruits, et chasse les vendeurs du temple. Le mardi matin, le figuier paraît déjà desséché et Notre-Seigneur de retour au temple, prononce diverses paraboles.

Chronologie. — C'était au début de la dernière semaine que le divin Maître devait passer sur la terre. Il était âgé de 33 ans et 3 mois. C'était l'an 30 de l'ère vulgaire (34 de l'ère chrétienne) ou 783 de la fondation de Rome (2).

Texte de l'évangile

Saint Luc, chap. XIX,
v. 41-47

En ce temps-là (1), Jésus étant arrivé près de Jérusalem, et apercevant cette ville (2), pleura (3) sur elle, et dit (4) : « Ah ! si du moins en ce jour (5) qui t'est encore donné, tu savais ce qui peut te procurer la paix (6) ! mais tout cela est maintenant caché à tes yeux (7). Aussi viendra-t-il des jours malheureux pour toi (8), où tes ennemis

Commentaire littéral

(1) Le dernier dimanche que Jésus passa ici-bas, dans l'après-midi. — (2) Jésus était parti le matin de Béthanie où il avait passé la nuit. A Bethphagé il monta sur un ânon accompagné de l'ânesse et avait déjà gravi le penchant oriental du mont des Oliviers. Arrivé au sommet, sur la route qui descend directement au torrent du Cédron qui coule dans la vallée de Josaphat au pied du temple et de la ville, la vue embrassait vers l'ouest toute la ville de Jérusalem avec son magnifique temple, l'une des sept merveilles du monde. — (3) Le texte grec ne dit pas pleura en silence (comme à la résurrection de Lazare) mais pleura à haute voix, sanglota. Au milieu de son triomphe, fait principalement par les Galiléens et les Juifs habitant les pays étrangers, le divin Maître pense aux habitants de la capitale qui ne le

(2) Il s'est glissé des erreurs de chiffres dans l'explication de l'évangile du VI^e dimanche après la Pentecôte donnée ici au No du 4 juillet. Il faut lire ainsi la fin de la page 3 : C'était donc en l'année 29 de l'ère vulgaire (33 de l'ère chrétienne) ou 782 de la fondation de Rome. Jésus devait avoir 32 ans et 6 mois.

t'environneront de tranchées (9), t'enfermeront et te serreront de toutes parts (10), te détruiront entièrement, toi et tes enfants qui sont dans ton enceinte, et ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas su connaître le temps où Dieu t'a visitée (11) ».

reconnaissent pas pour le Messie, malgré les preuves évidentes qu'il a multipliées depuis trois ans ; il voit comme présente la terrible punition du peuple déicide ; il lui offre encore la grâce de le reconnaître. — (4) Notre-Seigneur daigne donner le motif de sa vive émotion. — (5) L'ensemble des jours qu'il lui reste à passer sur la terre (du dimanche au vendredi). — (6) Expression hébraïque pour le bonheur, le salut que seul peut procurer la foi en la mission et la nature divine du Sauveur. — (7) Par suite de l'aveuglement volontaire causé par l'orgueil et l'intérêt matériel. — (8) Terrible description et prophétie des principaux malheurs qui puniront ici-bas le peuple juif pour avoir rejeté son Messie. Ils se réaliseront à la lettre, trente-sept ans plus tard, en l'an 70. — (9) Fossés que les soldats creusent autour de la ville qu'ils assiègent et dont ils rejettent la terre du côté de la ville même pour s'en faire un rempart qui les mettent à l'abri des traits ennemis. — (10) Par les puissantes phalanges de soldats campés tout autour de la ville et de la muraille qu'ils élevèrent pour empêcher toute communication à l'extérieur et en faire mourir les habitants de faim. Aussi vit-on dans ce siège des horreurs inouïes. Pendant un siège de sept mois, onze cent mille juifs, venus de partout pour la Pâque, périrent et bien des mères osèrent égorger leurs enfants pour prolonger leur propre vie. Quatre-vingt-dix-sept mille furent faits prisonniers. Tous les édi-

fices furent rasés et le temple incendié. La véritable cause de ces malheurs fut donc l'incrédulité du peuple juif. — (11) Non pas seulement en ce jour et les jours suivants, mais depuis le début du ministère public du Messie.

(12) Etant ensuite entré dans le Temple, il se mit à chasser les vendeurs et les acheteurs (13), en leur disant (14) : « Il est écrit : « Ma maison est la maison de la prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs ». Et il enseignait tous les jours dans le Temple (15).

(12) Seconde scène, expulsion des vendeurs du temple. Toutefois cet acte d'autorité n'eut pas lieu en ce moment c'est-à-dire le dimanche soir. Jésus se contenta le jour de son triomphe, dit S. Marc, de faire une courte visite dans le temple et de retourner à Béthanie. Ce n'est que le lendemain, après avoir maudit le figuier que Jésus entra au temple, dans l'avant-midi, en chassa les vendeurs qui y exerçaient leur négoce à l'occasion du sacrifice du matin. Saint Luc a omis de mentionner la courte visite que Jésus fit au temple le dimanche même et parait rattacher au triomphe du Sauveur l'expulsion qui n'eut lieu que le lundi. — (13) Ici il n'est pas fait mention de brebis et de bœufs, ni de fouet avec lequel Notre-Seigneur chassa les vendeurs du temple à la première Pâque. Par contre au début de son ministère il ne chassa que les vendeurs, tandis qu'en ce jour, il chassa également les acheteurs. De plus, dans cette dernière expulsion, il ne permettait pas, dit saint Marc, que personne transportât aucun objet à travers le temple. Dans les deux, il renversa les tables des changeurs d'argent. Dans le premier cas, il appelle le temple la maison de son Père dont on fait une mai-

son de trafic. Dans cette expulsion, il la dit sa maison une maison, de prière dont on fait une maison de voleurs.— (14) Cette double citation a été dite par Dieu même aux prophètes Isaïe et Jérémie. — (15) Les lundi et mardi saints le divin Sauveur passa la journée entière à Jérusalem et y prononça ses derniers discours.

Réflexions

Ah ! si du moins en ce jour... « Il y a pour les peuples, comme pour les individus des époques critiques qui décident de leur perte, ou de leur salut, suivant qu'ils en profitent ou qu'ils en abusent » (Dehaut). « Dans les malheurs de Jérusalem, nous voyons ceux des âmes qui périssent » (Bossuet). *Tout cela est maintenant caché à tes yeux...* « Ton cœur est appesanti ; tes yeux sont fermés et obscurcis ; tes passions t'aveuglent ; un voile obscur est sur tes paupières ; un affreux assoupissement les appesantit. O âme ! Jésus en pleure et tu ne pleures pas toi-même ? Pleure, pleure, ô spirituelle Jérusalem ! pleure ta perte, du moins en ce jour que le Seigneur te visite d'une manière si admirable ; si jusqu'ici tu as été insensible à ta propre perte, pleure aujourd'hui et tu vivras. Ne perds aucun moment de grâce, parce que tu ne sais jamais si ce ne sera pas le dernier qui te sera donné » (Bossuet). « Si nos péchés ne sont pas toujours comme ceux des juifs, punis dans le temps, ils le seront dans l'éternité » (S. Augustin). *Le temps où Dieu t'a visitée...* « Dieu visite notre âme par de bonnes pensées, de bonnes inspirations, par des lectures que nous faisons, des instructions pieuses que nous entendons, par des épreuves qui sont pour nous des avertissements du ciel » (Vandepitte). *Il se mit à chasser...* « Le temple allait périr, et Jésus, qui va le prédire, ne l'ignorait pas ; et cependant, il en défend, avec tant de zèle et d'autorité, la sainteté, pendant qu'il subsiste.

C'est donc pour apprendre aux chrétiens ce qu'ils doivent aux nouveaux temples... où se trouve son saint corps et son sang précieux. Tremblons, tremblons à la seule vue et à l'approche du sanctuaire » (Bossuet). « Mais nous avons toujours un temple. Notre âme en est un, nos corps en sont un : respectons ce temple si saintement consacré et inséparable de nous-mêmes. N'y laissons entrer ni même passer rien d'impur ni de profane. Gardons-nous bien de le faire servir à aucun indigne trafic. Respectons ce temple et le saint Esprit qui y habite » (Bossuet).

Résolutions

Entendre plus fréquemment et avec plus de pureté d'intention les instructions ; être plus compatissant pour les fautes que l'on remarque chez le prochain ; prier pour la conversion des pécheurs.

Prière

« Pardon, Seigneur, pour mes égarements et mes nombreuses infidélités. Dès ma plus tendre enfance, vous êtes venu à moi, et vous m'avez comblé des plus inestimables faveurs. Hélas, ô mon Dieu, à toutes vos bontés, je n'ai trop souvent répondu que par la froideur et l'indifférence. Je reconnais et je déplore mes ingratitude passées. J'aurais déjà mérité toutes les rigueurs de votre justice, mais puisque vous voulez bien m'épargner encore, je vous promets d'être désormais plus fidèle à suivre vos divines inspirations et les mouvements de votre grâce. Ainsi soit-il » (Monnier).

« Ah ! Seigneur, détournez de moi le crime et le malheur de ces Juifs réprouvés. Que votre maison soit pour moi une maison de prière. Vous m'avez fait la grâce de m'appeler et de m'adopter dans votre Eglise, faites-moi encore celle d'y vivre selon votre loi et de n'y chercher que votre gloire, afin que, de l'église de la terre, je passe à celle du ciel, pour vous y adorer à jamais. Ainsi soit-il » (Duquesne). J. S.

PIE IX ET L'ASSASSIN



N a prétendu que parfois Dieu favorisa Pie IX du don des miracles. Nous l'ignorons ; mais ce qui est vraiment frappant, c'est le fait suivant qui, au mois de mai 1862, se serait passé à Rome.

Un jour, vint un visiteur au Vatican. Il demandait à voir le pape, mais il n'avait pas de lettre d'audience. On lui refusa l'entrée des anti-chambres. Il insista extrêmement, sous le prétexte qu'il avait un secret à communiquer au Saint-Père. On le conduisit donc à travers la salle des Suisses, celle des Gardes Nobles et on l'introduisit dans l'antichambre des camériers. Mgr Pacca était de service. Il renouvela sa demande devant ce prélat et supplia qu'il le laissât pénétrer auprès de Pie IX. Le camérier se rendit alors chez le pape, qu'il trouva agenouillé sur son prie-Dieu. Après s'être arrêté quelques instants, et voyant que le pape ne se levait pas, Mgr Pacca s'approcha de lui et lui communiqua le désir du visiteur. Pie IX répondit sans se lever : *Senite mortuos sepelire mortuos, laissez les morts ensevelir leurs morts.* Le prélat ne sachant pas ce que cette réponse signifiait et croyant que le pape ne l'avait pas compris, répéta ce qu'il avait dit. Alors Pie IX, plus explicite, répartit toujours sans se lever : « Je ne donne pas audience à un mort ». Le camérier ne comprenant pas davantage se retira. Arrivé dans l'antichambre, il vit plusieurs personnes qui entouraient le visiteur lui ouvrir ses habits et le visiteur lui-même expirant. Il avait sur lui un poignard et un revolver chargé. Une apoplexie foudroyante l'avait frappé au moment où il allait assassiner le pape.